



ᑭᓄᓐᓴᓐᓴᓐ ᑲᓐᓴᓐᓴᓐᓴᓐᓴᓐᓴᓐ ᑎᓴᓐᓴᓐ  
Qulliq Energy Corporation  
Société d'énergie Qulliq  
Qulliq Airuyaktuqtunik Ikumatjullit

## Communiqué de presse

### Pour diffusion immédiate

### Nouveaux tarifs d'électricité panterritoriaux de la Société d'énergie Qulliq

**Pour diffusion à l'échelle du Nunavut, le 1<sup>er</sup> novembre 2022.** — La Société d'énergie Qulliq annonce de nouveaux tarifs d'électricité applicables à sa clientèle pour l'ensemble du territoire. En effet, l'honorable Craig Simailak, ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq, a approuvé les tarifs suivants et leur entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

- Tarifs domestiques non gouvernementaux à 62 cents par kilowattheure
  - Selon les modalités du programme de subvention sur l'électricité au Nunavut, les clients résidentiels non gouvernementaux paient 50 % du tarif d'Iqaluit (maintenant à 31 cents par kilowattheure) pour la consommation d'électricité jusqu'à concurrence de 700 kilowattheures du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, et jusqu'à concurrence de 1 000 kilowattheures du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars. Toute consommation excédant la limite susmentionnée est facturée au plein tarif. La structure tarifaire territoriale permettra à la clientèle dont la consommation mensuelle excède la subvention territoriale de réaliser d'importantes économies.
- Tarifs commerciaux non gouvernementaux à 51 cents par kilowattheure
- Tarifs domestiques gouvernementaux à 93 cents par kilowattheure
- Tarifs commerciaux gouvernementaux à 87 cents par kilowattheure

Afin de minimiser les répercussions financières de cette modification des tarifs pour ses clients résidentiels et commerciaux non gouvernementaux, on a majoré les tarifs d'électricité gouvernementaux et réduit les tarifs de la clientèle non gouvernementale. Par ailleurs, l'introduction d'un nouveau tarif du client percepteur de taxes municipales a aussi été approuvée et correspond aux tarifs que paie la clientèle non gouvernementale, ce qui évite les répercussions financières négatives sur les résidentes et résidents. La société a aussi approuvé une majoration de 5 % du tarif pour l'éclairage par lampadaires.

« Cette nouvelle structure tarifaire panterritoriale signifie que toute la clientèle d'un même type paiera le même tarif pour l'électricité peu importe son lieu de résidence, a déclaré l'honorable Craig Simailak. La décision du gouvernement de majorer sa subvention pour l'électricité soutient *piliriqatigiinniq* et *ikajuqtigiinniq* par la mise en œuvre de modifications considérablement plus équitables pour les Nunavoises et Nunavois dont les tarifs d'électricité sont déjà parmi les plus élevés au Canada. »

« Les nouveaux tarifs permettront à la société d'assurer les revenus nécessaires pour continuer à offrir à sa clientèle de l'énergie sécuritaire, fiable et plus abordable, a affirmé Rick Hunt, président et directeur général de la SÉQ. Cela a été rendu possible grâce à l'investissement important du gouvernement du Nunavut qui favorise davantage la croissance économique dans les collectivités du territoire. »

###

Relations avec les médias :

Renée Boucher

Gestionnaire intérimaire des communications intégrées

Société d'énergie Qulliq

867 979-7524

[rboucher@qec.nu.ca](mailto:rboucher@qec.nu.ca)

## **Document d'information**

### **Requête de modification tarifaire générale**

Une requête de modification tarifaire générale est une demande de modification des tarifs d'électricité. La Société d'énergie Qulliq a soumis une telle requête au ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq, dont elle a reçu l'approbation officielle le 21 octobre 2022. La décision finale concernant la requête de modification tarifaire générale a été prise au terme d'un processus d'examen approfondi auquel a pris part le Conseil d'examen des taux des entreprises de service (CETES), et de consultations publiques.

### **Quelle sera l'incidence de cette modification sur la facture mensuelle des clients résidentiels et commerciaux non gouvernementaux?**

La clientèle non gouvernementale de l'ensemble du Nunavut peut s'attendre aux modifications suivantes dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Grâce au programme de subvention du gouvernement, la clientèle résidentielle dont la consommation d'électricité n'excède pas 700 kilowattheures du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, et 1 000 kilowattheures du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars constatera seulement une augmentation de 1,5 cent par kilowattheure. Pour le consommateur moyen utilisant 500 kilowattheures par mois, cela correspond à une facture mensuelle dont le montant sera majoré d'environ 8 \$.

La clientèle commerciale d'Iqaluit verra sa facture majorée de 2,5 cents par kilowatt (5 %), soit une augmentation d'environ 52 \$ sur sa facture mensuelle (en présumant une consommation énergétique de 2 000 kilowattheures). La clientèle commerciale des autres localités verra une baisse de son tarif commercial à l'échelle du territoire. Par exemple, un client commercial de Whale Cove, où le tarif était auparavant le plus élevé du territoire, pourrait voir sa prochaine facture mensuelle réduite d'environ 1 303 dollars (en présumant sa consommation d'électricité à 2 000 kilowattheures).

Pour en savoir plus sur les nouveaux tarifs d'électricité de la SÉQ, veuillez consulter le site [www.qec.nu.ca](http://www.qec.nu.ca).